

# Commission d'enquête de l'ONU : les gouvernements iranien et américain ont commis des crimes

21 September 2026



*Sara Hossain, présidente de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits des Nations unies sur l'Iran, lors de la présentation du rapport de la Mission devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, le 21 septembre 2026. / Photo : UNTV CH*

La Mission internationale indépendante d'établissement des faits de l'ONU sur l'Iran a présenté, lundi 20 septembre 2026 à Genève, son dernier rapport devant le Conseil des droits de l'homme, lors de sa 63<sup>e</sup> session.

La Mission internationale indépendante d'établissement des faits de l'ONU sur l'Iran a présenté, lundi 20 septembre 2026 à Genève, son dernier rapport devant le Conseil des droits de l'homme, lors de sa 63<sup>e</sup> session.

.

Publié le 7 septembre, le rapport a été examiné et discuté aujourd'hui par les États membres lors d'une séance officielle du Conseil.

Selon les conclusions de la commission, la répression des manifestations déclenchées fin décembre 2025 et début janvier 2026 a atteint une ampleur inédite par rapport aux précédentes vagues de contestation. Les forces de sécurité ont eu recours à des armes à feu dans l'ensemble des 31 provinces du pays.

Le rapport fait état de tirs directs depuis des toits et des points en hauteur contre les manifestants, de l'usage de plombs de chasse et d'attaques visant des établissements de santé.

La commission estime que certains de ces actes — meurtres, détentions arbitraires, tortures et autres traitements inhumains — relèvent d'une attaque généralisée et systématique contre la population civile et constituent des « crimes contre l'humanité ».

La répression a fait au moins 221 victimes parmi les enfants, dont certains n'avaient que deux ans. Des dizaines de milliers de personnes ont aussi été arrêtées et détenues arbitrairement. Beaucoup auraient subi tortures, isolement, privation d'avocat ou disparition forcée.

La coupure généralisée d'Internet, instaurée le 8 janvier 2026, a duré plus de cinq mois, limitant fortement l'accès à l'information et les opérations de secours.

La peine de mort a également été largement utilisée après les manifestations. Entre février et août 2026, au moins 29 hommes ont été exécutés dans des affaires liées aux mobilisations, à l'issue de procès expéditifs. Cinq de ces exécutions ont eu lieu en public. Au moment de la rédaction, plus de 70 autres personnes, dont cinq femmes et trois garçons, étaient menacées d'une exécution imminente.

Le rapport revient aussi sur la guerre déclenchée le 27 février 2026 par les attaques des États-Unis et d'Israël contre l'Iran. Selon la commission, la population iranienne a subi de graves atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire. Elle estime notamment que deux attaques américaines pourraient constituer des crimes de guerre, sur la base de « motifs raisonnables ».

Deux attaques citées comme crimes de guerre présumés

La première concerne une frappe de missile Tomahawk contre l'école primaire Shajareh Tayyebah, à Minab, qui a fait plus de 150 morts, dont environ 120 enfants.

La seconde a visé un complexe sportif et un quartier résidentiel à Lamerd, faisant 22 morts parmi les civils.

Selon la commission, ces frappes n'ont pas suffisamment distingué les cibles militaires des civils et des biens civils et peuvent, au regard du droit international, être qualifiées d'« attaques indiscriminées ».

À Minab, cette conclusion s'appuie notamment sur le fait que l'école visée avait clairement l'apparence d'un établissement scolaire. La commission n'a trouvé aucun élément indiquant qu'elle était utilisée à des fins militaires au moment de la frappe.

Selon les enquêteurs de l'ONU, les États-Unis n'ont pas pu actualiser suffisamment les renseignements sur la cible ni confirmer le caractère militaire du bâtiment avant la frappe. La commission estime que cette défaillance allait au-delà d'une « simple négligence ».

Le même constat ressort de l'examen de la frappe à Lamerd. Les experts ont relevé que le complexe sportif pouvait être clairement distingué des installations du Corps des gardiens de la révolution située à proximité.

Washington a rejeté les conclusions de la commission concernant les États-Unis, accusant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU de partialité. Le Pentagone a, de son côté, précisé que son enquête sur la frappe de Minab se poursuivait et qu'aucune conclusion n'avait encore été rendue publique.

À l'inverse, le représentant de l'Iran auprès du Conseil, Ali Bahreini, a mis en avant les frappes américaines et israéliennes ainsi que les sanctions économiques, qu'il a présentées comme les principales atteintes aux droits du peuple iranien. Il a également repris la version officielle de Téhéran, selon laquelle une partie des manifestations aurait dégénéré en « violence organisée et ingérence étrangère ». Téhéran a de longue date rejeté les accusations faisant état d'une répression organisée des manifestants.

En conclusion, la mission d'établissement des faits a appelé la République islamique et les États-Unis à mettre fin aux violations des droits humains et du droit international humanitaire, à garantir

aux victimes une réparation intégrale et à prendre les mesures nécessaires pour empêcher leur répétition.

La mission d'établissement des faits a également appelé à mettre immédiatement fin à la guerre et à relancer les efforts diplomatiques en vue d'une paix durable. Elle n'a toutefois pas de pouvoir judiciaire : ses conclusions ne constituent ni des décisions de justice ni des condamnations. Elles peuvent néanmoins contribuer à documenter les faits et être prises en compte dans d'éventuelles enquêtes ou procédures judiciaires, au niveau national ou international.

<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2026/09/iran-civilians-trapped-between-extreme-state-repression-and-violations?sub-site=HRC>